

École de la Chanterelle

1, rue de la Chanterelle
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1L1
Tél.: (450) 461-1425 Téléc.: (450) 461-1420
Courriel : chanterelle@csp.qc.ca
Site web: <http://delachanterelle.csp.qc.ca/>



GUIDE AUX PARENTS 2018-2019

Nous avons rassemblé, dans ce document, des informations importantes permettant d'assurer le bon fonctionnement de notre école. Nous vous invitons également à consulter le site web de l'école, où vous trouverez des informations importantes: <http://delachanterelle.csp.qc.ca/>

Horaire des classes, du secrétariat et du service de garde

École
8 h 15 : début des classes
11 h 40 : dîner
13 h 00 : reprise des classes
15 h 25 : fin des classes

Secrétariat
8 h à 11 h 45
13 h à 16 h

Service de garde
6 h 45 à 18 h

Heure d'arrivée avec surveillance dans la cour

Le matin, les élèves marcheurs qui ne fréquentent pas le service de garde sont attendus dans la cour dès 8 h 05.

Sur l'heure du dîner, les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école peuvent réintégrer la cour à partir de 12 h 55 seulement. Avant 12 h 55, seuls les élèves qui fréquentent le service de garde sont autorisés dans la cour.

Retard

Les élèves qui arrivent en retard à l'école doivent **entrer par l'administration et se présenter au secrétariat pour signaler leur arrivée.**

Nous vous demandons votre collaboration, afin de développer la ponctualité chez nos élèves.

Absence

Les parents sont priés de communiquer toutes absences au secrétariat 450-461-1425 poste 0 avant 8 h 30 le matin et 13 h 30 l'après-midi ou par courriel à : chanterelle@csp.qc.ca
même si vous laissez une note à l'enseignant de votre enfant

Lors de l'appel, il est important de mentionner le nom complet de votre enfant, le nom de son titulaire ou son groupe repère et le motif de l'absence. Un rapport d'absence est imprimé et remis au service de garde.

Élève blessé ou malade

Ne disposant pas d'un service d'infirmier permanent, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il est malade. Si votre enfant se blesse ou est malade pendant la journée, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher.

Nous utiliserons les coordonnées inscrites, en début d'année, sur la fiche d'urgence, d'où l'importance de nous informer de tout changement.

Les personnes à contacter en cas d'urgence seront jointes dans l'éventualité où nous serions incapables d'entrer en communication avec les parents.

Récréations

Il y a deux récréations de 15 minutes pour les élèves du primaire, une le matin et une l'après-midi. Celles-ci se prennent habituellement sur la cour sauf les jours de pluie abondante ou de grands froids, elles se prennent à l'intérieur.

La surveillance est assurée par plusieurs enseignants, identifiables par un sac en bandoulière orange. La récréation étant un moment favorable pour bouger, nous éviterons dans la mesure du possible de garder les élèves à l'intérieur.

Afin que vos enfants demeurent au sec, il serait important que leurs vêtements d'extérieur correspondent à la température prévue pour la journée. En cas de pluie, le port du manteau et des bottes imperméables seront à privilégier.

Médicaments à l'école

L'école peut administrer de façon exceptionnelle un **médicament prescrit**, et ce, seulement si vous remplissez le formulaire d'autorisation d'administration de médicament.

Il est possible d'en obtenir une copie au secrétariat et/ou au service de garde.

Tout médicament doit être accompagné de l'étiquette d'ordonnance fournie à la pharmacie.

Aucun autre médicament ne peut être administré par l'école.

Départ hâtif

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez en aviser le secrétariat en composant 450-461-1425 ou par courriel à chanterelle@csp.qc.ca et l'enseignant de votre enfant.

Vous devrez indiquer le nom complet de votre enfant, son groupe, le motif du départ (ex. rendez-vous) et l'heure de celui-ci. Dans la mesure du possible, nous ferons en sorte que votre enfant soit présent au secrétariat à l'heure indiquée.

SVP, à moins d'une urgence, prévoir un délai raisonnable pour le traitement de l'information par l'école.

Fin des classes

Si un élève doit rester après la classe pour de la récupération ou pour toute autre raison, nous vous aviserons au préalable.

Les élèves doivent s'assurer d'avoir tout le matériel dont ils ont besoin à la maison quand ils quittent l'école. Ils ne pourront pas retourner dans les locaux après les heures de classe.

Ils ont le temps nécessaire en classe et c'est leur responsabilité de faire leur sac d'école et également une façon de les rendre autonomes.

Boîte à lunch, collations et service traiteur

En lien avec la politique visant une saine alimentation de la commission scolaire et pour la santé de votre enfant, nous favorisons une alimentation saine et équilibrée, en quantité suffisante.

Vous devez prévoir toutes les collations de la journée. Nous encourageons les collations santé telles : fruits, légumes, produits laitiers, etc. (Les croustilles, bonbons, boissons pétillantes, ne sont pas acceptées). La collation de votre enfant doit être dans son sac d'école et non dans sa boîte à lunch. Celle-ci est placée à la salle polyvalente et est non accessible lors des récréations.

Dans le but de ne pas créer des situations potentiellement dangereuses, nous sollicitons votre collaboration afin d'éviter le plus possible les aliments à base d'arachides et de noix. De plus, les enfants ne peuvent en aucune situation échanger de collations ou de repas.

Un service de repas traiteur pour des repas chauds est offert pour les élèves qui le souhaitent. Le service est offert par Les petits chefs. De plus amples informations se trouvent sur le site web de l'école à l'onglet service alimentaire.

Accident

L'assurance de la Commission scolaire des Patriotes n'est valide qu'en cas de négligence de notre part. Nous vous encourageons donc à vous prémunir d'une assurance scolaire pour votre enfant.

Service de garde

Les heures d'ouverture sont : de 6 h 45 h à 18 h du lundi au vendredi.

Le service de garde est ouvert dès la première journée d'école, et ce, jusqu'au dernier jour de classe inclusivement. Il est fermé pendant la semaine de relâche.

Vous pouvez consulter le document sur les règlements du SDG, disponible sur le site web de l'école à l'onglet service de garde : <http://delachanterelle.csp.qc.ca/services/>

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec la technicienne Madame Mylène Lavallée au 450-461-1425 poste 6 ou en utilisant l'adresse courriel du service de garde et du service des dîneurs : garde.chanterelle@csp.qc.ca

Dîneurs occasionnels

Si votre enfant dîne occasionnellement à l'école, **vous devez obligatoirement avoir rempli une fiche d'inscription au moins 48 heures avant la fréquentation prévue.** Le coût par dîner est de 4.60 \$. Vous recevrez un état de compte le mois suivant la fréquentation. Pour les enfants réguliers, un état de compte sera envoyé au début du mois d'octobre.

Repas à réchauffer

Il est possible de faire réchauffer un repas pour votre enfant. **Le repas doit être mis dans un contenant allant aux micro-ondes. Le contenant et le couvercle doivent être identifiés au nom de votre enfant. Pensez à mettre un « Ice pack » dans la boîte à lunch de votre enfant.** Cependant, considérant le nombre élevé de dîneurs, nous sollicitons votre collaboration afin de diminuer la quantité d'utilisateurs des micro-ondes et **vous demandons de privilégier les thermos ou les repas froids.**

Vacances des enfants pendant l'année scolaire

L'assiduité est une condition essentielle à la réussite scolaire de votre enfant. Les notions non acquises durant une absence peuvent rendre difficile la suite de ses apprentissages et diminuer son taux de réussite scolaire.

Nous tenons à vous rappeler que les enseignants ne sont pas tenus de préparer du travail pour un élève qui s'absente pour un voyage, ou de donner de la récupération à son retour.

Il est de la responsabilité du parent de faire reprendre les notions manquées pour minimiser l'impact de son absence.

Parents à l'école

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur votre présence lors d'événements spéciaux : spectacles, présentations ... et de rencontres officielles : bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales ... La collaboration des parents demeure un ingrédient essentiel dans la réussite des élèves.

Pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité, nous demandons aux parents de :

- Se présenter au secrétariat dès son entrée dans l'école ;
- Prendre rendez-vous avec le personnel de l'école pour toute rencontre ;

Pour une question de sécurité, nous vous demandons de ne pas circuler dans la cour d'école pendant les heures de classe. Laissez votre enfant à l'entrée de la cour, il saura où se diriger. À la sortie des classes, donnez-lui rendez-vous à un endroit précis à l'extérieur de la cour d'école.

Transport scolaire

- **Attestation de transport**

Les parents doivent consulter le site web de la commission scolaire <http://csp.ca/> sous l'onglet « **Info autobus** », disponible à la mi-août, pour toutes informations relatives au transport des élèves. Il est fortement conseillé d'imprimer l'attestation de transport de votre enfant afin qu'il puisse s'identifier en embarquant dans l'autobus.

- **Demande de place disponible**

Il est possible de faire une demande de transport en place disponible, sous réserve de certaines conditions. Pour ce faire, le parent doit remplir le formulaire « Demande de places disponibles » disponible au secrétariat ou sur le site web de la Commission scolaire. Une fois celui-ci complété, il doit être remis au secrétariat pour le jeudi 20 septembre 2018.

- **Transport scolaire – discipline**

Les élèves qui utilisent le transport scolaire doivent respecter les règles établies par le chauffeur de l'autobus. Un rapport disciplinaire sera remis par la compagnie de transport à la direction de l'école pour les élèves qui ne respectent pas les règles de l'autobus.

Un mauvais comportement à répétition peut entraîner une suspension et même le retrait du service d'autobus pour l'élève.

Assemblée générale des parents

Nous vous invitons à l'assemblée générale des parents pour l'élection du Conseil d'établissement qui aura lieu le **mercredi 19 septembre, à 19 h, dans la salle polyvalente.**

Vous êtes tous bienvenus, votre implication est importante pour nous.

Rencontres d'information parents/enseignants

Comme par le passé, il y aura une rencontre d'informations parents / enseignants de la 1^{re} à la 6^e année. Celle-ci aura lieu le 13 septembre et débutera à 18 h 45.

Communication parents / école

Lorsque vous devez communiquer avec un enseignant(e) ou avec la direction, veuillez communiquer avec le secrétariat qui transmettra le message aux personnes concernées dans les plus brefs délais. Nous nous ferons un devoir de retourner vos appels, répondre au courriel et/ou de confirmer un rendez-vous le plus tôt possible.

Par mesure d'économie et d'efficacité, l'envoi des communications aux parents ainsi que des bulletins se fera par courriel.

Si vous devez apporter quelque chose d'essentiel à votre enfant pendant les heures de classe, **veuillez le remettre au secrétariat de l'école** et nous lui remettrons dans un délai raisonnable. Nous vous demandons de suivre cette procédure dans le but de nous aider à créer un climat propice à l'enseignement en évitant des causes de dérangement aux élèves. Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez en aviser l'enseignant par écrit ainsi que le secrétariat. **Votre enfant sera appelé à venir vous rejoindre à partir du moment où vous vous présenterez au secrétariat.**

Veuillez noter qu'aucune communication téléphonique ne sera possible avec un enseignant ou un élève pendant les heures de classe.

Frais des cahiers d'exercices payables à l'école

La facturation individualisée vous sera envoyée par courriel dans la semaine du 17 septembre. Celle-ci est payable sur réception.

Traverse pour piétons

Vous remarquerez que nous avons une traverse piétonnière se trouvant devant notre école. Cette traverse est située entre l'entrée du service de garde et le stationnement du personnel.

Il sera dorénavant interdit de se stationner dans la rue à cet endroit.

Règles de vie et code vestimentaire

Nous vous invitons à lire les renseignements sur ce sujet que vous trouverez dans l'agenda de votre enfant ou dans le document que son enseignant(e) vous aura remis. Veuillez signer à l'endroit prévu indiquant que vous en avez pris connaissance.

Nous vous rappelons que votre enfant doit avoir une tenue vestimentaire appropriée à un milieu scolaire. Nous entendons par tenue appropriée, un chandail qui va jusqu'à la ceinture, un pantalon ou un bermuda qui couvre les hanches et l'abdomen.

De plus, votre enfant doit **être chaussé de façon à être à l'aise pour vivre toutes les activités** qu'on lui propose et qu'il puisse jouer à différents jeux dans la cour d'école (pas de sandales de plage ou de souliers qui ne s'attachent pas bien).

Bicyclettes, trottinettes, planches à roulettes, patins à roues alignées

Les élèves peuvent, avec la permission de leurs parents, **venir à l'école en bicyclette**.

Cependant, ils devront respecter les règlements de l'école à ce sujet. Il est à noter entre autres qu'il n'est pas permis de circuler en bicyclette sur la cour d'école afin d'éviter les accidents. On demande par le fait même, par mesure de sécurité, que les bicyclettes soient dans le **stationnement réservé pour les bicyclettes** (situé à gauche de l'école).

L'école se réserve le droit d'interdire à un enfant la permission de venir à l'école avec sa bicyclette si les règlements ne sont pas observés et les parents seront prévenus si le cas se présente.

Il est à noter que l'école n'engage pas sa responsabilité concernant les dommages pouvant survenir à la bicyclette d'un élève.

IMPORTANT : Il est interdit de venir à l'école en trottinette, en planche à roulettes ou en patins à roues alignées.

Bénévolat

Chaque année, nous avons besoin de bénévoles pour aider lors de la prise de la photo scolaire.

Nous avons également un grand besoin de parents bénévoles pour la bibliothèque. Si vous avez des moments disponibles à chaque semaine, votre présence serait très appréciée. Si avez des disponibilités, veuillez compléter le coupon-réponse qui se trouve à la fin du présent document.

Tout parent qui accepte de faire du bénévolat au sein de notre école doit remplir le formulaire « DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES », disponible au secrétariat.

Fermeture d'école

Dans le cas d'intempérie ou de situation où l'école ne pourrait pas accueillir ses élèves, le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes peut décider de fermer les écoles. À ce moment, un avis de fermeture d'écoles est émis sur le site web de la commission scolaire. www.csp.ca

Les principaux médias d'information diffusent l'avis de fermeture dès 6 h 30.

Notez qu'en de telles circonstances, **le service de garde est également fermé.**

Services offerts à l'école

Votre enfant peut, selon les besoins, bénéficier des services que nous offrons à l'école. Les services sont :

- Orthopédagogie
- Éducation spécialisée (TES)
- Psychologie
- Psychoéducation
- Orthophonie
- Travail social
- Soins infirmiers

Changement de coordonnées

Tout changement **d'adresse, de numéro de téléphone, de contact d'urgence ou d'adresse courriel** doit être transmis au secrétariat de l'école, et ce, dans les meilleurs délais. Préférentiellement par courriel à : chanterelle@csp.qc.ca

La technicienne du service de garde doit également être informée de ces changements. Vous pouvez lui en faire part en envoyant un courriel à cette adresse : garde.chanterelle@csp.qc.ca

Bibliothèque municipale

Une bonne façon d'aider votre enfant à l'apprentissage et au goût de la lecture est de l'inscrire à la bibliothèque municipale. C'est gratuit et c'est un lieu agréable pour lire!

Rendez-vous sur le site Web de la commission scolaire pour les infos de la rentrée !

Pour connaître toutes les informations nécessaires à une bonne rentrée, nous vous invitons à consulter le site Web de la commission scolaire à l'adresse www.csp.qc.ca . Vous y trouverez des informations sur l'admission dans les écoles, le transport scolaire, les fermetures d'école lors des tempêtes, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires et beaucoup plus!

Service aux parents et Protecteur de l'élève

Les élèves ou leurs parents qui vivent une situation insatisfaisante sont invités à en discuter avec le membre de l'équipe-école qui est impliqué dans cette situation. Si cela ne permet pas de trouver une solution, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école. Si l'insatisfaction demeure, vous pouvez communiquer avec le service aux parents de la Commission scolaire et ultimement, avec le Protecteur de l'élève. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de la Commission scolaire à l'adresse www.csp.qc.ca sous l'onglet « Commission scolaire »

Au nom de toute l'équipe-école, je vous souhaite une excellente année scolaire et je vous assure de notre entière collaboration.



Anne Boucher
Directrice

----- ✂ ----- ✂

DEMANDE DE BÉNÉVOLAT - COUPON-RÉPONSE

POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Je suis disponible : AM PM

POUR LA PHOTO SCOLAIRE du 10 octobre 21018

Je suis disponible : AM PM

Nom du parent : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de cellulaire : _____

Nom de votre enfant : _____

Groupe : _____

Merci de votre disponibilité, c'est grandement apprécié !